

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2018 026

Séance du jeudi 15 février 2018

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 08/02/2018

Présents : 18

L'an deux mille dix-huit et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 19

Pour : 19

Contre : 0

Secrétaire de séance: **Albert DOUCHY**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY

Représentés : Françoise THYSS par Jean-Paul VELAY

Excusés : Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER

Absents : François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Régis DURAND, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gillian MC HUGO

Objet: Maison Médicale - APS - DE_2018_026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les difficultés que rencontrent actuellement les professionnels de santé souhaitant s'installer au Pont de Montvert. En effet, actuellement deux sages femmes se proposent de faire des permanences, or la maison médicale accueille déjà un médecin, des infirmière et une ostéopathe.

Monsieur le Maire présente au conseil les difficultés d'exploitation de la maison médicale, liées à son utilisation partagée (partage des bureaux, capacité d'accueil de la salle d'attente, problèmes de confidentialité...)

Il serait envisageable d'agrandir la maison médicale en utilisant le premier étage, actuellement aménagé en appartement en location, mais cela nécessiterait l'installation d'un ascenseur pour résoudre les problèmes d'accessibilité.

Afin d'en connaître le coût et de solliciter les financements, Monsieur le Maire propose d'engager une étude avant projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De mandater Monsieur le Maire pour la conduite d'une consultation d'architectes pour la réalisation d'un avant projet d'agrandissement de la maison médicale.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2018 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard

